

Guide du CSE
A l'attention des Salariés de
l'APAJH 09



Sommaire

Qu'est-ce que le CSE ?	p 3
Missions du CSE	p 4
Rôle des membres titulaires du CSE,,,,,.....	p 5
Rôle des représentants de proximité.....	p 6
La CSSCT.....	p 7
Commission œuvres sociales.....	p 8
Autres commissions.....	p 9
Le Budget du CSE.....	p 10
Les membres du CSE.....	p 11
Trombinoscope.....	p 12
Les délégués syndicaux.....	p 14



Qu'est-ce que le CSE ?

Le Comité Social et économique (CSE) est l'instance de représentation du personnel de l'association.

Le CSE de l'APAJH 09 compte 11 membres titulaires et 11 membres suppléants. Une réunion mensuelle a lieu avec le Président de l'association et/ou la Directrice générale et les membres élus titulaires. L'employeur préside le CSE. Les membres qui le compose sont élus pour une durée de 4 ans.

Trois organisations syndicales travaillent en collaboration lors de cette instance, il s'agit de la CGT, de Sud Santé Sociaux et de la CFE-CGC. Chaque organisation syndicale a un délégué, il s'agit de Mme Mathilde Delangre pour la CGT, de M. Martin Urien pour Sud Santé Sociaux et de Mme Carole AUDUBERT pour la CFE-CGC,



Les missions du CSE

Le CSE a pour mission d'assurer l'expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions sur les points suivants :

- La gestion et l'évolution économique et financière de l'association
- L'organisation du travail

Les attributions du CSE :

- Défendre l'emploi et les conditions de travail des salariés
- Veiller à la préservation de leur santé et de leur sécurité
- S'assurer du respect du droit du travail

Son rôle est d'assurer le dialogue entre les salariés et l'employeur



Rôle des membres titulaires du CSE

Les membres élus du personnel représentent l'ensemble des salariés de l'association et pas seulement ceux de son collège.

Les membres titulaires du CSE ont pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.

Les membres de la délégation du personnel du CSE peuvent saisir l'inspection du travail de toutes les plaintes et observations relatives à l'application des dispositions légales dont elle est chargée d'assurer le contrôle.

Ils peuvent également assurer la mission de RP (Représentant de proximité) dans certaines situations : lorsqu'il n'y a pas de RP sur un établissement donné ou bien que le RP n'est pas disponible.

Ces personnes bénéficient de 22h de délégations mensuelles afin de réaliser leurs missions.



Rôle des membres suppléants du CSE: Les représentants de proximité

Les Membres Suppléants sont au nombre de 11 et assument la fonction de RP (représentant de proximité).

Elles/ils sont vos interlocuteurs privilégiés de terrain pour faire part de vos interrogations qui peuvent ensuite être discutées à la demande du salarié lors des réunions de préparation mensuelles. Ces questionnements peuvent être présentés si besoin en réunion mensuelle avec la Direction Générale.

Ils interviennent sur la structure dans laquelle ils ont été nommés RP (en général c'est le service/établissement où ils travaillent ou peuvent aussi être RP d'un autre service qui soit généralement proche géographiquement).

Les représentants de proximités (les titulaires également) peuvent vous recevoir si vous le souhaitez sur votre lieu de travail ou bien au sein du local "CSE" à votre disposition à Foix (15 Rue Saint Jammes) sur **Rendez vous**.

Ils bénéficient de 5h de délégations mensuelles. Cependant un titulaire peut donner des heures à un RP si nécessaire,

La CSSCT

La CSSCT (Commission Santé, Sécurité, condition de travail et environnement) est une instance du CSE qui comprend 4 membres élus au CSE.

Cette commission a pour objectif de suivre l'actualité des sujets santé, sécurité et condition de travail. Elle prépare les réunions du CSE dédiées aux questions SSCT. Les membres de cette commission ont pour objectif de sensibiliser les salariés au sein des entreprises. En effet, son but est de prévenir les dangers afin de limiter les risques et améliorer les conditions de travail.

Dans cette perspective, elle peut travailler également en lien avec la chargée QVT et intervenir sur les DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels).

Elle apporte son soutien aux salariés en réalisant des enquêtes ou analyses, en cas d'accident de travail et/ou maladie professionnelle...

La CSSCT a la possibilité de recourir à une expertise en cas de danger grave pouvant entraîner des risques pour les salariés ou/et personnes accompagnées. Dans le cas où 2 membres du CSE en font la demande, une enquête par la CSSCT est déclenchée.

Il est à noter que tous les salariés peuvent contacter les membres élus du CSSCT. Les élus bénéficient de 8h de délégations supplémentaires pour exercer leurs missions.



Commission œuvres sociales


Le CSE a signé un accord avec « **Couleur CSE** » afin de faire bénéficier aux salariés de l'association de réduction financière : Achat de voiture, location vacances, vol aérien, achat parfum etc. Pour en bénéficier vous devez simplement vous inscrire, en créant votre espace. Un lien est disponible sur le site internet du CSE.

Des conventions ont été signés ou sont en cours de réalisation afin que les salariés de l'apajh09 puissent bénéficier d'avantages ou de tarifs préférentiels auprès de nos partenaires.

Rendez vous sur le site internet du CSE,

<https://cse-apajh09.fr>

Pour toute information supplémentaire ou idées de partenariats contactez un membre titulaire du CSE ou contactez nous via la messagerie privée du site internet.



Autres commissions et références :

Réfèrent harcèlement sexuel et agissements sexistes: Il intervient pour la protection collective et/ou individuelle des salariés. Le référent harcèlement de l'entreprise est chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement moral, sexuel et les agissements sexistes.

Egalité femmes-hommes: La loi "avenir professionnel" impose à l'employeur de prendre en compte un objectif de suppression des écarts de rémunération entre femmes et hommes (**article L. 1142-7 du Code du Travail**). La commission égalité femmes - hommes aura une mission de veille pour lutter contre les discriminations à l'embauche ou/et lors du déroulement de carrière. Ces personnes auront pour mission de réaliser une négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, portant notamment sur les mesures visant à supprimer les écarts de rémunération, et la qualité de vie au travail. L'accord éventuellement conclu à l'issue de cette négociation devra répondre aux conditions fixées à l'article

[R. 2242-1 du code du travail.](#)

Commission Formation, Commission logement et commission œuvres sociales :
ces trois commissions vont être constituées prochainement.

Réfèrent site internet du CSE: il a pour mission d'être en lien avec l'informaticien. C'est lui qui ajoute les documents importants sur le site ...



LE BUDGET DU CSE

Pour mener à bien ses missions le CSE dispose de 2 budgets distincts:

- Le **Budget de fonctionnement** correspondant à 0,20% de la masse salariale brute est destiné à couvrir les frais de formation, les frais de logistique et de matériel, les frais de communication et de diffusion d'information, de déplacements et des frais d'expertises.
- Le **Budget Œuvres Sociales et Culturelles** est lui financé à plus de 1% de la masse salariale brute et permet au CSE d'œuvrer en faveur des salariés pour l'accès à des activités ou prestations sociales.

Le calcul de la masse salariale:

Calculer la masse salariale est simple : il suffit d'additionner la totalité des sommes versées au titre des rémunérations des salariés et d'y retrancher les cotisations patronales et les éléments de rémunération en nature.

Source INSEE

Chaque année, le trésorier du CSE doit être en capacité de produire une comptabilité détaillée assortie de justificatifs, les budgets de fonctionnement et d'œuvres sociales devant être distincts. Une présentation de ce Bilan est faite à l'employeur.

NOM/PRENOM	SALARIE DE...	TELEPHONE	MAIL	MISSIONS	REPRESENTANT DE PROXIMITE DE...
CAROLE AUDUBERT	SAPSH	Perso 06 32 81 14 87 Pro 06 83 71 54 19	carole.audubert@cse-apajh09.fr	Déléguée Syndicale CFE-CGC Titulaire au CSE Membre de la CSSCT	Cap emploi/Siège/FO Auzat
MARTIN URIEN	ITEP	07 83 18 70 04	martin.urien@cse-apajh09.fr	Délégué syndical SUD Titulaire au CSE Secrétaire du CSE	ITEP/SESSAD/IME/PCPE/Com360
MATHILDE DELANGRE	SMPM	06 18 83 02 85	mathilde.delangre@cse-apajh09.fr	Déléguée Syndicale CGT Titulaire CSE Référente CA	SMPM/PCPE/Com360/FH Montégut
YVES RONCERAY	ESAT Montégut	06 79 26 29 07	yves.ronceray@cse-apajh09.fr	Trésorier CSE Titulaire CSE	Entreprise Adaptée
ANAIS RAGUES	Siège	07 86 71 62 53	anais.ragues@cse-apajh09.fr	Titulaire CSE Trésorière Adjointe CSE	Siège/SAPSH/Cap Emploi/SMPM
PHILIPPE SERRES	ESAT Montégut	06 30 47 13 87	philippe.serres@cse-apajh09.fr	Titulaire au CSE Membre de la CSSCT	ESAT/Régie
INGRID WARIN	FAM St Girons	06 22 24 07 75	ingrid.warin@cse-apajh09.fr	Titulaire au CSE	FAM St Gi
LAURENT TANGHE	Régie	06 60 23 55 81	laurent.tanghe@cse-apajh09.fr	Titulaire au CSE	ESAT/Régie
AURELIE BARBRY	UTHAA	06 26 44 51 11	aurelie.barbry@cse-apajh09.fr	Titulaire au CSE	UTHAA
GAETAN YAHIAOUI	UTHAA	06 61 24 97 51	gaetan.yahiaoui@cse-apajh09.fr	Titulaire au CSE Référent site CSE	UTHAA
STEPHANIE FRIDAY	FAM Carla Bayle	06 74 20 22 55	stephanie.friday@cse-apajh09.fr	Titulaire au CSE	FAM Carla
SEBASTIEN PUJOL	ESAT	06 78 32 71 16	sebastien.pujol@cse-apajh09.fr	Suppléant au CSE Référent CA	FAM Carla
VINCENT KAUFFMANN	FH St Girons	06 73 75 10 23	vincent.kauffmann@cse-apajh09.fr	Suppléant au CSE	FH St Gi/SESSAD/ITEP/ESAT Mercenac
EVA COURTEILLE	ESAT Montégut	06 49 52 12 59	eva.couteille@cse-apajh09.fr	Suppléante au CSE Référente harcèlement	FH Montégut
CHRISTELLE ROUMIEU	CISELL	06 70 84 84 47	christelle.roumieu@cse-apajh09.fr	Suppléante au CSE	CISELL
PHELIE SOTO	CISELL	06 82 74 64 85	phelie.soto@cse-apajh09.fr	Suppléante au CSE	CISELL
SYLVAIN CHABAUD	FH St Girons	06 95 53 42 42	sylvain.chabaud@cse-apajh09.fr	Suppléant au CSE	ESAT Mercenac/FH St Gi
ANGELIQUE SALMON	FO Auzat	06 59 64 63 02	angelique.salmon@cse-apajh09.fr	Suppléante au CSE Secrétaire Adjointe du CSE Membre de la CSSCT	FO Auzat
MANOLITA CARRASCO	CISELL	06 87 89 06 07	manolita.carrasco@cse-apajh09.fr	Suppléante au CSE	CISELL
JACQUES CAMPAGNET	FAM St Girons	06 60 29 04 18	jacques.campagnet@cse-apajh09.fr	Suppléant au CSE Membre de la CSSCT Secrétaire de la CSSCT	FAM St Gi
HERVE BLANCHARD	Entreprise Adaptée	06 31 51 51 79	herve.blanchard@cse-apajh09.fr	Suppléant au CSE	Entreprise Adaptée
VERONIQUE GONZALEZ	FH St Girons	06 81 62 83 72	veronique.gonzalez@cse-apajh09.fr	Suppléante au CSE	IME/SAPSH

TROMBINOSCOPE DES TITULAIRES



**MATHILDE
DELANGRE**



**MARTIN
URIEN**



**CAROLE
AUDUBERT**



**INGRID
WARIN**



**ANAIS
RAGUES**



**PHILIPPE
SERRES**



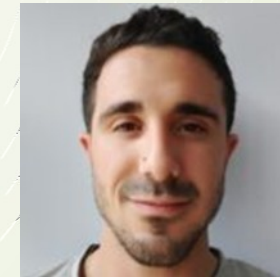
**LAURENT
TANGHE**



**YVES
RONCERAY**



**AURELIE
BARBRY**



**GAETAN
YAHIAOUI**



**STEPHANIE
FRIDAY**

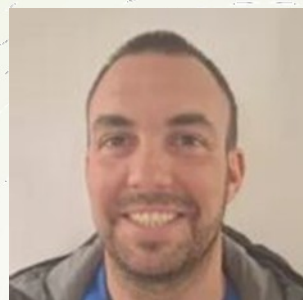
TROMBINOSCOPE DES SUPPLEANTS



**ANGELIQUE
SALMON**



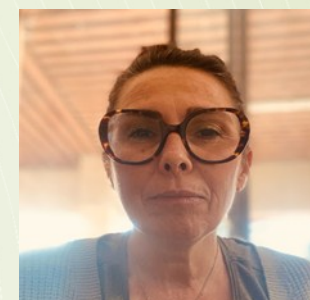
**VINCENT
KAUFFMANN**



**SEBASTIEN
PUJOL**



**EVA
COURTEILLE**



**CHRISTELLE
ROUMIEU**



**MANOLITA
CARRASSCO**



**VERONIQUE
GONZALEZ**



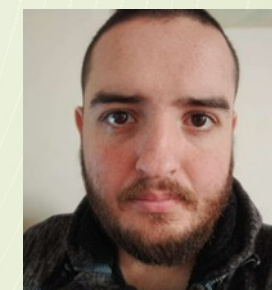
PHELIE SOTO



**SYLVAIN
CHABAUD**



**HERVE
BLANCHARD**



**JACQUES
CAMPAGNET**

Les délégués syndicaux

Les délégués syndicaux défendent et accompagnent les salariés auprès de l'employeur. Ils ont également pour mission de porter auprès de leurs employeurs les réclamations, revendications ou propositions qui émanent de leur syndicat d'appartenance.

Contacts:



Mr Martin URIEN
Délégué Syndical Sud Santé Sociaux Solidaire
martin.urien@cse-apajh09.fr ou 07 83 18 70 04




Mme Mathilde DELANGRE
Déléguée Syndicale CGT
mathilde.delangre@cse-apajh09.fr ou 06 18 83 02 85



Mme Carole AUDUBERT
Déléguée Syndicale CFE-CGC
carole.audubert@cse-apajh09.fr ou 06 32 81 14 87





Autres contacts :

Secrétaire du CSE

M. Martin URIEN : martin,urien@cse-apajh09.fr ou 07 83 18 70 04

Secrétaire de la CSSCT

M. Jacques Antoine CAMPAGNET : jacques.campagnet@cse-apajh09.fr ou 06 60 29 04 18

Référente harcèlement et agissements sexistes

Mme Eva COURTEILLE : eva.courteille@cse-apajh09.fr ou 06 49 52 12 59

Référent Site internet CSE et Couleur CSE

M. Gaëtan YAHIAOUI : gaetan.yahiaoui@cse-apajh09.fr ou 06 61 24 97 51

Référentes négociations œuvres sociales

Mme Aurélie BARBRY + Mme Manolita CARRASCO + Mme Christelle ROUMIEU